



Fiche signalétique

Date d'émission : 13-déc.-2016

Date de révision : 21-Avr-2017

Version 2

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Thrasher II**

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité ADAMA-207

Numéro(s) d'enregistrement Non enregistré aux États-Unis
Règlement sur les produits antiparasitaires Non. 30372

N° ID/ONU UN3082

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
302- 179 McDermot Avenue
Winnipeg, MB
R3B 0S1
1-855-264-6262

Numéros de téléphone d'urgence

Nombre d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez PROSAR:
1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Norme américaine de communication des dangers (HCS 2012).

Aspect Liquide orange à brun

État physique Liquide

Odeur Caractéristique phénolique et hydrocarbure

Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

Mot indicateur**Danger****Mentions de danger**

Nocif en cas d'ingestion

Nocif par inhalation

Provoque une sévère irritation des yeux

Provoque une irritation cutanée

Susceptible de provoquer le cancer

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Rincer la bouche

NE PAS faire vomir

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	1689-99-2	28-32
2,4-D,2-ethylhexyl ester	25168-26-7	28-32
Solvant #1	Propriétaire	30-34
Emulsifiants	Propriétaire	<10
Solvant #2	Propriétaire	<1

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou Poids-% est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

Conseils généraux	EN CAS d'exposition : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
Inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants

Symptômes	Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
------------------	---

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Ce produit contient des distillats de pétrole supérieurs à 10%, les vomissements peuvent provoquer une pneumonie par aspiration. Ce produit peut provoquer une légère irritation des yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer la toux, le brûlage, le vertige ou la perte temporaire de la coordination musculaire. D'autres effets possibles de la surexposition comprennent la fatigue, la faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter de façon
-------------------------	--

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée (brouillard). Mousse antialcool. Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique.

Moyens d'extinction inappropriés	Non déterminé.
---	----------------

Dangers spécifiques du produit

Lorsqu'il est chauffé au-dessus du point d'éclair, ce matériau émet des vapeurs qui, lorsqu'elles sont mélangées avec de l'air, peuvent brûler ou exploser. Plus lourd que l'air, les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'allumage.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs	Aucune sensibilité n'est prévue en fonction de produits similaires
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Sensibilité possible en fonction des données du solvant.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles	Utilisez un équipement de sécurité et des procédures appropriées à la taille du déversement. Gardez les sources potentielles d'allumage et les personnes inutiles.
---------------------------------	--

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts.
--	---

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur fermé et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyez la zone contaminée telle que les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. De grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils sur la manutention sécuritaire	Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
--	--

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage	Garder sous clef.
Matières incompatibles	Éviter tout contact avec des agents acides, basiques ou oxydants forts.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Directives relatives à l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Solvant #2	TWA: 10 ppm S*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ (vacated) TWA: 10 ppm (vacated) TWA: 50 mg/m ³ (vacated) STEL: 15 ppm (vacated) STEL: 75 mg/m ³	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés**Mesures d'ingénierie**

Veillez vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en deçà des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Goggles ou écran facial lors de la manipulation du concentré.

Protection de la peau et du corps

Des gants résistant aux produits chimiques tels que le nitrile. Chemise à manches longues, pantalons longs, chaussettes et chaussures proposées comme vêtements de travail minimum. En règle générale, une deuxième couche, telle que des combinaisons suggérées pour la manipulation du concentré. Utilisez un autre équipement pour une situation spécifique.

Protection respiratoire

Utilisez un respirateur antiparasitaire approuvé si la ventilation n'est pas adéquate ou si l'exposition à des pulvérisations, des brouillards ou des vapeurs concentrées est probable.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide		
Aspect	Liquide orange à brun	Odeur	Caractéristique phénolique et hydrocarbure
Couleur	Ambre à brun	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode	
pH	3.3 (1% dilution)		
Point de fusion/point de congélation	Approximativement -20°C Approximativement -4°F		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	NA		
Point d'éclair	>100°C/>212°F		
Taux d'évaporation	NA		
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide - Sans objet		
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limites d'inflammabilité supérieure	NA		
Limite inférieure d'inflammabilité	NA		
Pression de vapeur	NA		
Densité de vapeur	NA		
Densité relative	1.16	(Eau = 1)	
Solubilité dans l'eau	Le produit est émulsionnable dans l'eau		
Solubilité dans d'autres solvants	NA		
Coefficient de répartition	Non déterminé		
Température d'auto-inflammation	NA		
Température de décomposition	Non déterminé		
Viscosité cinématique	Non déterminé		
Viscosité dynamique	Non déterminé		
Propriétés explosives	Non déterminé		
Propriétés comburantes	Non déterminé		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter

Aucun connu

Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des agents acides, basiques ou oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

Bromure d'hydrogène. Other bromine compounds. Chlorure d'hydrogène. Other chlorine compounds. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxides of nitrogen. Des oxydes de soufre et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Inhalation Nocif par inhalation.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester) 1689-99-2	= 250 mg/kg (Rat) = 238 mg/kg (Rat)	= 1675 mg/kg (Rabbit) > 2 mg/kg (Rat)	-
2,4-D,2-ethylhexyl ester 25168-26-7	= 982 mg/kg (Rat)	> 2 g/kg (Rabbit)	-
Solvant #1	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2 mL/kg (Rabbit)	> 590 mg/m ³ (Rat) 4 h
Emulsifiants	> 90 mL/kg (Rat)	-	-
Solvant #2	= 1110 mg/kg (Rat) = 490 mg/kg (Rat)	(> 20 g/kg (Rabbit) = 1120 mg/kg (Rabbit)	> 340 mg/m ³ (Rat) 1 h

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
2,4-D,2-ethylhexyl ester 25168-26-7		Group 2B		X
Solvant #2	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

Légende**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Mesures numériques de la toxicité**DL50 orale aiguë (Rat):** 606 mg/kg**LD50 cutanée aiguë (Lapin):** >2,000 mg/kg**CL50 d'inhalation aiguë (Rat):** 2.04 mg/L**Irritation de l'oeil:** Modérément irritant**Irritation cutanée:** Légèrement irritant.**Sensibilisation cutanée:** indisponible**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément toxique pour les organismes aquatiques. Éviter la contamination des systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par une application directe, une élimination des déchets ou un équipement de nettoyage.

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Solvant #1	2.5: 72 h Skeletonema costatum mg/L EC50	41: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 2.34: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 19: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 45: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 1740: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	0.95: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Solvant #2	0.4: 72 h Skeletonema costatum mg/L EC50	31.0265: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 5.74 - 6.44: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 1.6: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 0.91 - 2.82: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 1.99: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	2.16: 48 h Daphnia magna mg/L LC50 1.96: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Flow through 1.09 - 3.4: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static

Persistance/Dégradabilité

Non déterminé.

Bioaccumulation

Non déterminé.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de répartition
Solvant #1	2.9 - 6.1
Solvant #2	3.6

Autres effets nocifs

Non déterminé

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Emballages contaminés

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales. Veuillez consulter l'étiquette du produit pour les exigences canadiennes en matière d'élimination des conteneurs.

États-Unis - numéro de déchet EPA

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
2,4-D,2-ethylhexyl ester 25168-26-7	U240			U240
Solvant #2	U165	Inclus dans les flux de: F024, F025, F034, F039, K001, K035, K060, K087, K145		U165

Nom chimique	RCRA - Composés organiques halogénés	RCRA - déchets de série P	RCRA - déchets de série F	RCRA - déchets de série K
Solvant #2			Déchet toxique Numéro de déchet F025 Description des déchets: extrémités lumineuses condensées, filtres usés et aides filtrantes, et déchets dédiés déshydratés provenant de la production de certains hydrocarbures aliphatiques chlorés, par des procédés catalysés par des radicaux libres. Ces hydrocarbures aliphatiques chlorés sont ceux ayant des longueurs de chaîne de carbone allant de un à cinq inclus, avec des quantités variables et des positions de substitution de chlore.	

Statut de déchets dangereux de la Californie

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Solvant #2	Toxique

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s. (Bromoxynil, 2,4-D)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui.

IATA

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s. (Bromoxynil, 2,4-D)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Désignation	Oui

IMDG

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s. (Bromoxynil, 2,4-D)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

TMD

L'article 1.45.1 du Règlement sur le TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et uniquement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/E LINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo- 4-cyanophenyl ester)	X	X	X					X
2,4-D,2-ethylhexyl ester			X					X
Solvant #1	X	X	X		X	Present	X	X
Emulsifiants	X	X	X		X	Present	X	X
Solvant #2	X	X	X	Present	X	Present	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis**CERCLA**

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
2,4-D,2-ethylhexyl ester 25168-26-7	100 lb		RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ
Solvant #2	100 lb 1 lb		RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ RQ 1 lb final

			RQ RQ 0.454 kg final RQ
--	--	--	----------------------------

SARA 313

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester) - 1689-99-2	1689-99-2	28-32	1.0
Solvant #2 -		<1	0.1

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
2,4-D,2-ethylhexyl ester	100 lb			X
Solvant #2	100 lb	X	X	X

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester) - 1689-99-2	Du développement
Solvant #2 -	Cancérigène

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester) - 1689-99-2	X		
2,4-D,2-ethylhexyl ester - 25168-26-7		X	X
Emulsifiants			X
Solvant #2	X	X	X

Numéro d'immatriculation des pesticides

Règlement sur les produits antiparasitaires Non.

Déclaration du produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA.

Étiquette du produit

ATTENTION POISON
ATTENTION: IRRITANT DES YEUX
ATTENTION: IRRITANT DE LA PEAU
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Différence entre la SDS et l'étiquette du produit

	PCPA	OSHA
Mot d'alarme	Avertissement / Poison	Danger
Toxicité aiguë - Oral	Nocif ou mortel en cas d'ingestion.	Nocif en cas d'ingestion
Toxicité aiguë - Inhalation	N/A	Nocif en cas d'inhalation
Irritation de la peau / corrosion	Irritant pour la peau	Irritant pour la peau
Domage / irritation des yeux	Irritant les yeux	Provoque une grave irritation des yeux
Cancérogénicité	N/A	Susceptible de causer un cancer
Aspiration	N/A	Peut être mortel en cas d'ingestion et entre dans les voies aériennes

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA

Risques pour la santé

Inflammabilité

Instabilité

Dangers particuliers

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

HMIS

Risques pour la santé

Inflammabilité

Dangers physiques

Protection individuelle

Not determined

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

Date d'émission :

13-déc.-2016

Date de révision :

21-Avr-2017

Note de révision:

Format mis à jour du 13-déc.-2016

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique